



Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2014



Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 février 2014

---0---

L'an deux mille quatorze le 03 du mois de février à dix neuf heures trente

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Denis REBMANN - Maire.

Etaient présents :

M. LAPLAGNE Bernard – M. BANNWARTH José – Mme HUGUENOT Annette – Mme REMY Yolande -
Mme BRINGIA Stéphanie – M. RZENNO Patrick – Mm JANNES Valérie - adjoints au maire.

Mme WINTZERITH Marie-Louise - M. FLOERKE Eric – Mme KASTLER Maïté - M. MUNSCH Jean-Louis –
M. STOEHR Yves – Mme GODÉ Nadine – Mme LACOSTE Véronique – Mme LAHURE Nadine – Mme
HARFENIST Nathalie – M. BINGERT Philippe – M. DOTTER Denis – Mme DEHESTRU Anne – M.
FACCHIN Maurice – Mme BOLLIA Anne – M. ROST Jean-Marie – M. AULLEN Philippe – conseillers
municipaux.

Etait absent :

M. SIMLER Guy – Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M VOEGELIN Richard – Adjoint au Maire
M. METZGER Marcel – Adjoint au Maire
Mme BROSSE Marie-Jane – Conseillère Municipale
M. EL ALOUA Soufiene – Conseiller Municipal
M. OZKAT Nuri – Conseiller Municipal
Mme DE OLIVEIRA Palmira – Conseillère Municipale
M. LAUCHER Marc – Conseiller Municipal
Mme MALO Huguette – Conseillère Municipale

Ont donné procuration :

M. METZGER Marcel – Adjoint au Maire à M. REBMANN Denis - Maire
Mme BROSSE Marie-Jane – Conseillère Municipale à M. LAPLAGNE Bernard – Adjoint au Maire
M. EL ALOUA Soufiene – Conseiller Municipal à M. RZENNO Patrick – Adjoint au Maire
M. OZKAT Nuri – Conseiller Municipal à M. BANNWARTH José – Adjoint au Maire
Mme DE OLIVEIRA Palmira – Conseillère Municipale à Mme BOLLIA Anne – Conseillère Municipale
M. LAUCHER Marc – Conseiller Municipal à Mme DEHESTRU Anne – Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : M. RZENNO Patrick – Adjoint au Maire

Secrétaire auxiliaire permanent : M. Jean-Luc ULLMANN – Directeur Général des Services.

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 30 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 28 novembre 2013
- 1 – Point unique : Débat d'orientation budgétaire – exercice 2014
- 2 – DIVERS

M. le Maire donne connaissance du traditionnel **CARNET DE FAMILLE**.

DEPARTS A LA RETRAITE

M. François PARRA – Adjoint technique de 2^{ème} classe – Maçon – à compter du 20 juillet 2013.

M. Ulrich KLOSS – Technicien principal de 2^{ème} classe – Maçon - à compter du 1^{er} février 2014.

DON DU SANG

La collecte organisée à Guebwiller le 30 décembre 2013 a permis d'accueillir 150 donateurs de sang.

ENSEIGNEMENT

Mme Brigitte SCHEBATH, professeur de Lettres Modernes au Lycée Kastler, a été promue au grade de chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.

EMPLOI

Mme Nathalie BERNHARD a été nommée au poste de Directrice de l'agence Pôle Emploi de Guebwiller à compter du 04 novembre 2013, prenant ainsi la suite de **Mme Stéphanie LEMOINE**.

PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON / SCOT

Mme Sarah MICHEL a été nommée au poste de Directrice du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon / SCOT à compter du mois de février 2014, prenant ainsi la suite de **Mme Corinne FLOTA**.

Association d'Animations Touristiques de Guebwiller - AATG

M. Jean-Jacques CHRISTMANN a été élu au poste de Président de l'Association d'Animations Touristiques de Guebwiller, prenant ainsi la suite de **Mme Laurette FRICKER**.

TÉLÉTHON

L'Office Municipale des Sports de Guebwiller a remis un chèque de 4.100 € à Mme Aïcha FRITSCH, coordinatrice du Téléthon du Haut-Rhin Nord.

RESTOS DU COEUR

L'association **des Restos du Cœur de Soultz**, a perçu un chèque de 1696,50 €. Ce don provient des animations Pictomatik et du cabanon photos de Noël bleu 5 et des recettes du marché de Noël encaissées par l'amicale du personnel de la ville de Guebwiller.

ASSOCIATION D'AVICULTURE DE GUEBWILLER

Après 33 années passées à la Présidence de l'Association d'Aviculture de Guebwiller, **M. Albert EHRHARDT** a trouvé un successeur en la personne de **M. Thierry HENNINGER**.

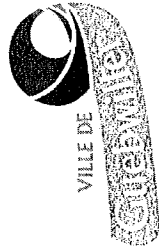
TRAINING CLUB CANIN DU FLORIVAL

M. Daniel CLAD, a été élu au poste de Président du Training Club Canin du Florival, succédant ainsi à **M. Jean-Pierre MEYER**, président depuis 1991.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2013

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.



VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 FEVRIER 2014

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Direction générale des services

٥٣

Débat d'orientation budgétaire

Exercice 2014

Cadre réglementaire

Les collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent tenir, au plus tôt deux mois avant le vote de leur budget, un débat d'orientation budgétaire. Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion du conseil municipal.

Selon la jurisprudence administrative, cette note doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Contexte financier général

Selon les indicateurs publiés à la mi janvier par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) les perspectives de croissance continuent de s'améliorer dans les économies majeures, dont la zone €.

Après une récession de 0,4% en 2013, la zone euro irait vers un redémarrage poussif de 1,1% en 2014 puis, plus net de 1,7% en 2015. Elle est toutefois encore pénalisée par la faiblesse de la croissance de la France et de l'Italie.

Le commissaire européen aux Affaires économiques s'est à plusieurs reprises plaint de l'absence de travail commun sérieux entre la France et l'Allemagne, mais c'est la première fois que, récemment, il a été aussi direct en demandant d'un côté à la France de mettre en œuvre de vraies réformes structurelles, et de l'autre à l'Allemagne de mener une vraie relance intérieure. *«Si la France et l'Allemagne mettaient réellement en application les recommandations du Conseil européen, elles rendraient un grand service à la zone euro»* a déclaré le commissaire.

L'Insee, la Banque de France et l'OCDE restent également optimistes sur une petite accélération de la croissance française ces prochains mois.

Les prévisions pour les finances publiques

Les orientations majeures

L'année 2014 est marquée par un effort d'économie sur les dépenses publiques, chiffré à près de 15 milliards € et par un accroissement de fiscalité de 3 milliards, dont 2 milliards proviennent du rendement de l'appareil fiscal (lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale).

Le déficit public serait ramené à 3,6% du PIB avec un solde de -70,2 milliards € hors investissements d'avenir et une perspective de déficit à 3% fin 2015. La dette publique s'accroîtra passant à 93,4% du PIB.

En masse, le budget de l'Etat est en baisse de 1,5 milliards € hors charge de la dette et des pensions, soit le montant de l'effort demandé aux collectivités locales.

La principale mesure concernant les collectivités locales

La loi de finances pour 2014 met en œuvre les conclusions des mesures financières et fiscales du Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités arrêté le 16 juillet 2013. Elle confirme la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Globalement, l'ensemble des transferts de l'Etat aux collectivités diminue de 0,8%. L'enveloppe normée, qui représente 50,5 milliards € en 2013 et englobe notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), est amputée pour la première fois de 1,5 milliards € (- 3,1%) après 3 années de gel ; cette diminution sera reconduite à l'identique en 2015. Pour atténuer ces mesures d'économie, les dispositifs de péréquation horizontale et verticale sont renforcés et adaptés avec comme objectif de les rendre plus efficaces.

La baisse de l'enveloppe normée de 3,1% se traduit principalement par la baisse du montant de la DGF de 1,5 milliards € (soit 0,69% des recettes totales hors emprunts des collectivités territoriales en 2012), répartie entre les différentes catégories de collectivités en fonction de leurs recettes courantes.

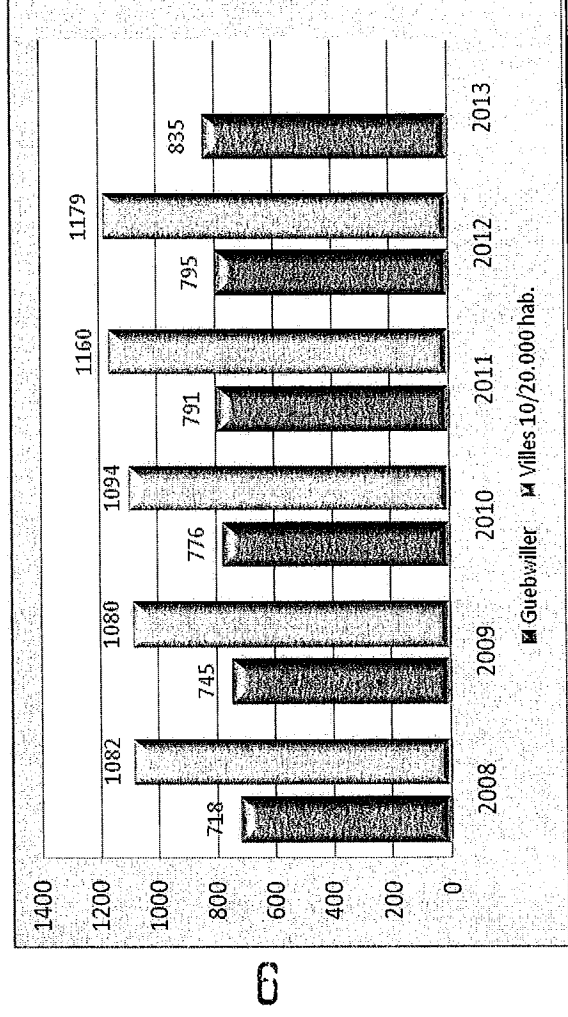
Pour le bloc communal cette diminution s'élève à 840 millions € à raison d'une minoration de 588 millions € sur la dotation forfaitaire de la DGF pour les communes et de 252 millions € sur la dotation d'intercommunalité pour les EPCI répartis au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au 1^{er} janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles.

Le contexte budgétaire communal

Le fonctionnement – suivi des indicateurs de référence

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant (€)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Guebwiller	718	745	776	791	795	835
Villes 10/20.000 hab.	1082	1080	1094	1160	1179	



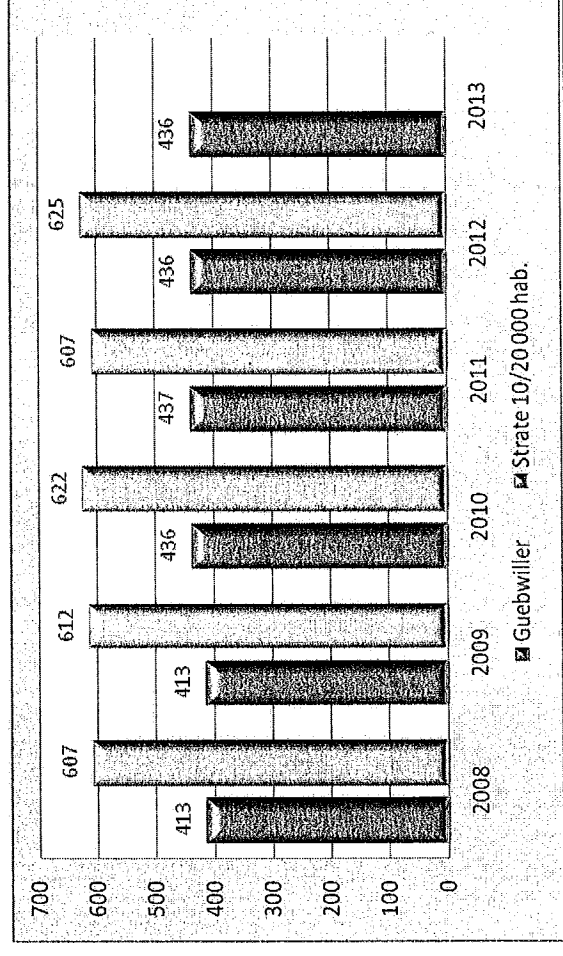
L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (5%) constatée dans le CA ne résulte que de la très bonne exécution budgétaire 2013 (ex. de 99% pour le chapitre 011). L'augmentation des crédits budgétaires de fonctionnement ayant en effet été limitée à 1% dans le BP 2013.

DOB 2014

Conseil municipal du 3 février 2014

Dépenses de personnel par habitant (€)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Guebwiller	413	413	436	437	436	436
Strate 10/20 000 hab.	607	612	622	607	625	

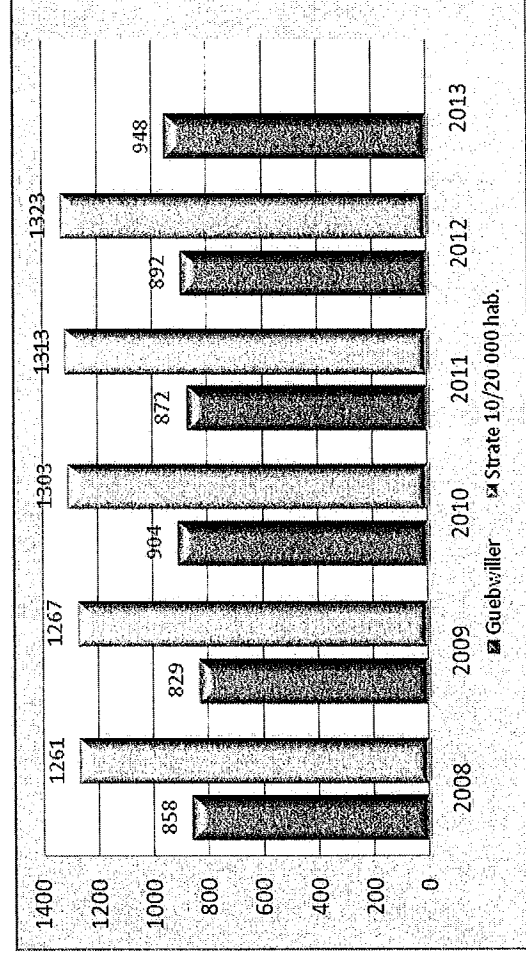


La maîtrise de la masse salariale se poursuit conformément à la stratégie décidée. Pour la 4^{ème} année consécutive en effet les charges de personnel plafonnent à 436/437 € par habitant.

4

Recettes réelles de fonctionnement par habitant (€)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Guebwiller	858	829	904	872	892	948
Strate 10/20 000 hab.	1261	1267	1303	1313	1323	

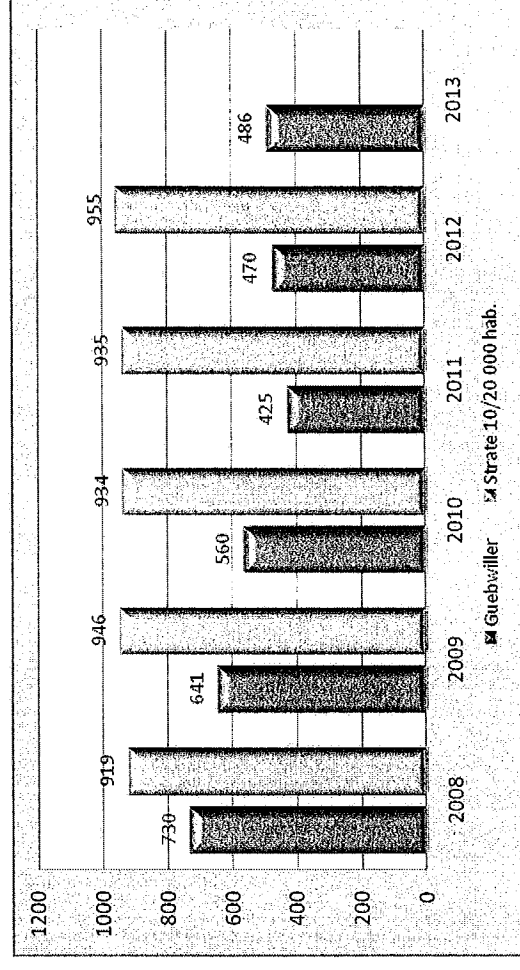


Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Guebwiller sont en 2012 inférieures d'1/3 à celles des villes comparables en France.

A partir de 2013, des actions d'optimisation ont permis d'atteindre une progression de 6,27%.

Encours de la dette par habitant (€)

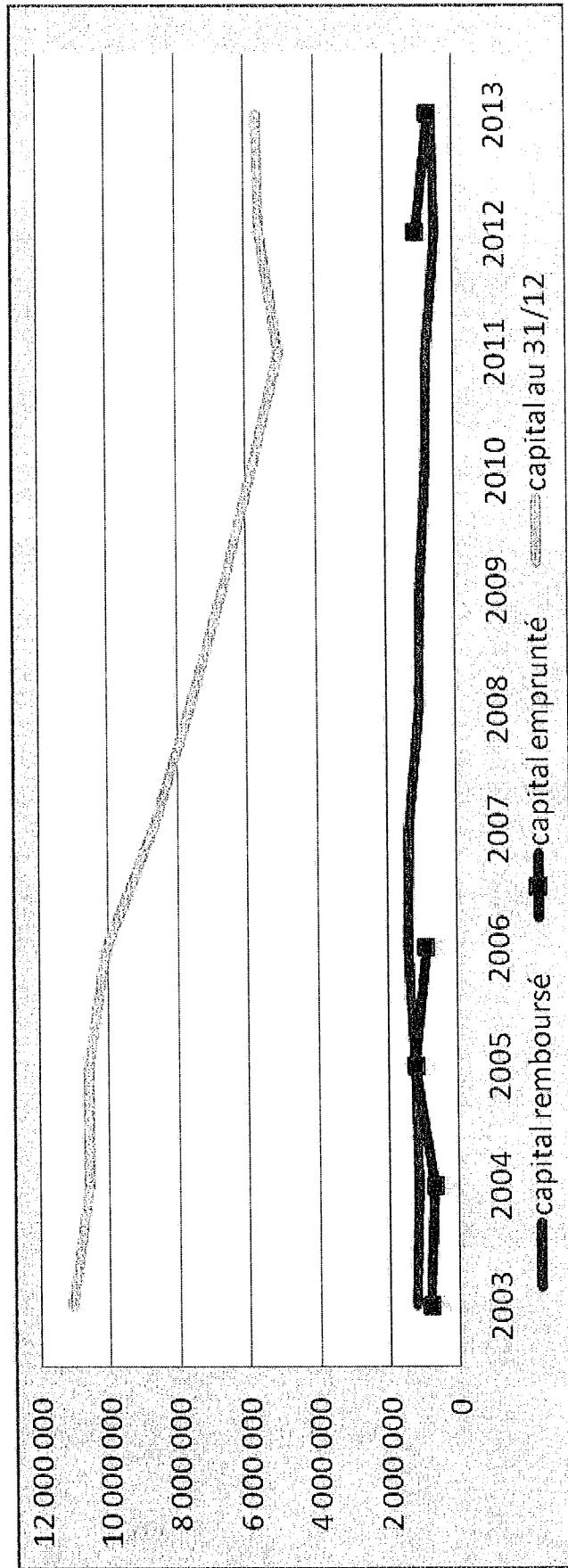
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Guebwiller	730	641	560	425	470	486
Strate 10/20 000 hab.	919	946	934	935	955	



La dette par habitant de la Ville de Guebwiller est inférieure de 50% à celle des villes françaises comparables (10 000 à 20 000 habitants) en 2012. C'est le résultat de la stratégie mise en œuvre depuis 2008 qui a consisté à adapter la dette de la ville à sa capacité de remboursement. La dette par habitant qui s'établit à 486 € en 2013 était encore de 735 € par habitant en 2007.

La dette : L'évolution de la dette communale se traduit dans le tableau ci-dessous

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
capital remboursé	1 239 000	1 178 000	1 256 000	1 417 000	1 378 000	1 055 000	1 048 000	831 000	804 000	554 000	638 000
capital emprunté	839 000	702 000	1 242 000	901 000						1 090 000	740 000
capital au 31/12	11 070 000	10 592 000	10 578 000	10 062 000	8 683 000	7 628 000	6 660 000	5 829 000	5 025 000	5 561 000	5 663 000



Encours de dette / épargne brute

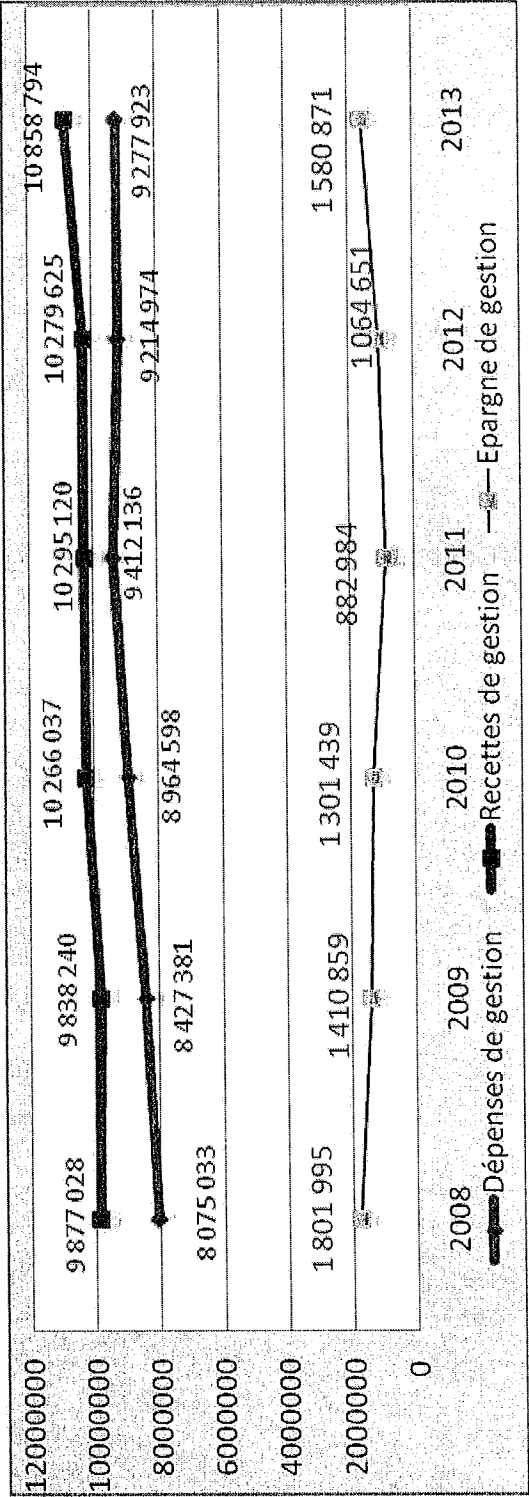
Ce ratio appelé «capacité de désendettement» permet d'apprécier, en nombre d'années, la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette. En 2007, la capacité de remboursement s'élevait à 8,03 années. Elle s'établit à 5,5 années en 2013.

Soldes intermédiaires

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de même nature. C'est un ratio essentiel à suivre car son augmentation est le signe d'une amélioration de la gestion courante. Après avoir augmenté de 17% en 2012, l'épargne de gestion augmente de 48% en 2013.

Evolution de l'épargne de gestion

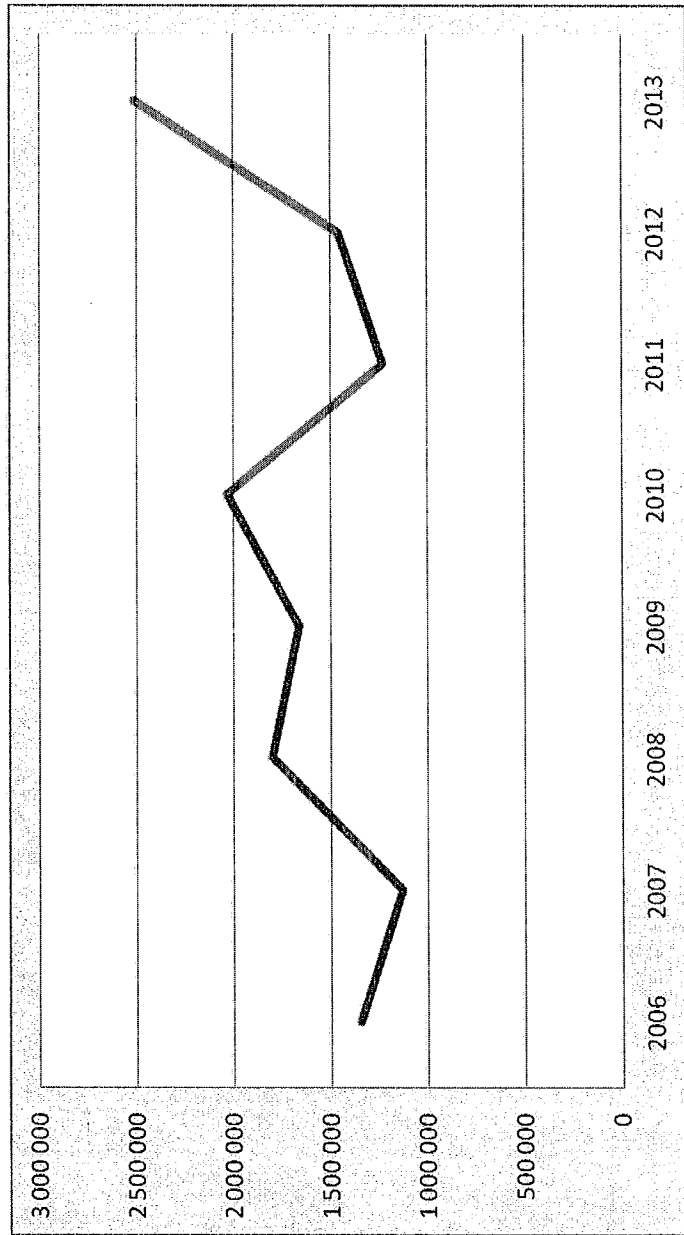
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses de gestion	8 075 033	8 427 381	8 964 598	9 412 136	9 214 974	9 277 923
Recettes de gestion	9 877 028	9 838 240	10 266 037	10 295 120	10 279 625	10 858 794
Epargne de gestion	1 801 995	1 410 859	1 301 439	882 984	1 064 651	1 580 871



l'investissement

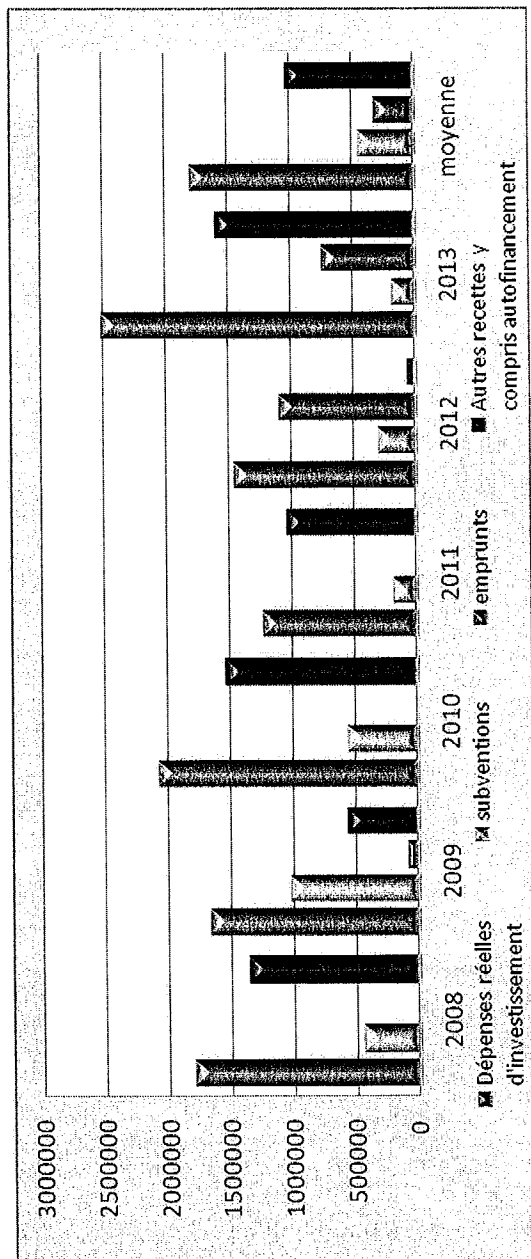
Dépenses réelles d'investissement (€) hors dette et opérations d'ordre

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1 344 014	1 127 502	1 798 111	1 664 562	2 027 755	1 225 926	1 456 616	2 511 763



Financement des investissements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total	moyenne	%
Dépenses réelles d'investissement	1 798 111	1 664 562	2 072 755	1 225 926	1 456 616	2 511 763	10 729 733	1 788 288	
subventions	443 246	1 015 482	550 317	190 232	300 645	183 551	2 683 473	447 245	25 %
emprunts	/	80 000	/	/	1 090 000	740 000	1 910 000	318 333	18 %
Autres recettes y compris autofinancement	1 354 865	569 080	1 522 438	1 035 694	65 971	1 588 212	6 136 260	1 022 710	57 %



Le volume moyen de l'investissement sur la période 2008 / 2012 s'établit à 1.780K€ en très forte hausse par rapport à la mandature précédente.

Son financement est assuré par des subventions à hauteur de 25%, de l'emprunt à hauteur de 18%, et des autres recettes à hauteur de 57%. (Le montant des subventions restant à encaisser en 2014 sur des opérations réalisées et payées en 2013 s'élève à 390.000€).

Le budget primitif 2014

L'année 2014 étant marquée par les élections municipales, le budget de fonctionnement ne contiendra aucune action nouvelle engageant la collectivité pour plusieurs années. Il correspondra en une simple reconduction des crédits 2013 adaptés aux contraintes nouvelles imposées par notre environnement.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes devraient connaître une augmentation se situant entre 1% et 1,5% et ce malgré la baisse de la DGF. Les dotations de péréquation devraient en effet s'inscrire à la hausse et les produits fiscaux augmenteront de 1% environ.

Aucune augmentation des taux de la fiscalité locale n'est envisagée en 2014 encore.

Les dépenses de fonctionnement

Les contraintes imposées en 2014 sont nombreuses : augmentation de la TVA, augmentation du prix de l'énergie, hausse des cotisations retraite, augmentation des rémunérations pour les agents de catégorie C, embauche de 5 emplois jeunes...

Malgré ces contraintes, l'augmentation des dépenses de fonctionnement sera limitée à 1% -1,5% par rapport à celles du budget primitif 2013, évolution identique à celle des recettes.

Cela sera rendu possible grâce à la baisse des frais financiers mais surtout grâce aux efforts de modernisation et de rationalisation de leur gestion dont font preuve l'ensemble des services municipaux. Les frais financiers baisseront de 165 000€ en raison de l'arrivée à échéance de certains emprunts. Les intérêts pour l'emprunt toxique DEXIA sont prévus à hauteur de 414.000€ en légère baisse par rapport à 2013 : 440.000€.

L'investissement

La section d'investissement comprendra principalement le financement des opérations déjà engagées (ex vestiaire des ateliers municipaux) le remboursement du capital de la dette et les investissements courants pour le renouvellement du matériel et des installations.

Deux opérations nouvelles sont prévues : la mise en enrobés d'une partie de la rue de la Fosse aux Loups et la 1^{ère} tranche d'un programme de vidéo protection élaborée avec les services spécialisés de la Gendarmerie Nationale.

L'emprunt nécessaire au financement des investissements sera d'un montant au maximum identique à celui du capital remboursé en 2014 afin de stabiliser durablement l'encours de la dette en dessous de 500€ par habitant.

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal examine les orientations générales du budget de la Ville de Guebwiller pour 2014.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction Générale des Services

POINT UNIQUE

N° 1 - 02/2014

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Denis REBMANN, Maire ;

VU le rapport présenté

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal examine les orientations générales du budget de la Ville de Guebwiller pour 2014.

Préalablement au débat, **M. le Maire** fait la déclaration suivante :

Un petit rappel sur le cadre réglementaire. Les collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent tenir, au plus tôt deux mois avant le vote de leur budget, un débat d'orientation budgétaire. Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère bien sûr décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion du Conseil Municipal, ce qui a été fait.

Selon la jurisprudence administrative, cette note doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Comme vous le savez, nous avons l'obligation, avant de vous présenter le budget primitif, d'organiser ce débat d'orientation budgétaire, pour nous permettre de débattre sur les grands axes du budget de l'année

2014. Cette année 2014 étant marquée par les élections municipales, je vous présenterai sous peu, ainsi que je vous l'ai écrit, un budget qui se situera dans la continuité de celui de 2013.

Selon les indicateurs publiés à la mi janvier par l'OCDE les perspectives de croissance continuent de s'améliorer dans les économies majeures, dont la zone euro. Après une récession de 0,4% en 2013, la zone euro ira vers un redémarrage poussif de 1,1% en 2014 puis, de 1,7% en 2015. Elle est toutefois encore pénalisée par la faiblesse de la croissance de la France et de l'Italie.

Le commissaire européen aux Affaires économiques s'est à plusieurs reprises plaint de l'absence de travail commun sérieux entre la France et l'Allemagne, mais c'est la première fois que, récemment, il a été aussi direct en demandant d'un côté, à la France de mettre en œuvre de vraies réformes structurelles, et de l'autre de mener une vraie relance intérieure. «Si la France et l'Allemagne mettaient réellement en application les recommandations du Conseil européen, elles rendraient un grand service à la zone euro» a déclaré le commissaire.

Prévisions pour les finances publiques, donc les orientations majeures. L'année 2014 est marquée par un effort d'économie sur les dépenses publiques, chiffré à près de 15 milliards d'€ et par un accroissement de fiscalité de 3 milliards, dont 2 milliards proviennent du rendement de l'appareil fiscal (lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale).

Le déficit public serait ramené à 3,6% du PIB avec un solde de -70,2 milliards € hors investissements d'avenir et une perspective de déficit à 3% fin 2015. La dette publique s'accroîtra passant à 93,4% du PIB.

En masse, le budget de l'Etat est en baisse de 1,5 milliards € hors charge de la dette et des pensions, soit le montant de l'effort demandé aux collectivités locales.

La principale mesure concernant bien sûr les collectivités locales. La loi de finances pour 2014 met en œuvre les conclusions des mesures financières et fiscales du Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités arrêté le 16 juillet 2013. Elle confirme la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Globalement, l'ensemble des transferts de l'Etat aux collectivités diminue de 0,8%. L'enveloppe normée, qui représente 50,5 milliards € en 2013 et englobe notamment la dotation globale de fonctionnement, plus connue sous le nom de DGF, est amputée pour la première fois de 1,5 milliards € (- 3,1%) après 3 années de gel ; cette diminution sera reconduite à l'identique en 2015. Pour atténuer ces mesures d'économie, les dispositifs de péréquation horizontale et verticale sont renforcés et adaptés avec comme objectif de les rendre plus efficaces.

La baisse de l'enveloppe normée de 3,1% se traduit principalement par la baisse du montant de la DGF de 1,5 milliards €, répartie entre les différentes catégories de collectivités en fonction de leurs recettes courantes.

Pour le bloc communal cette diminution s'élève à 840 millions € à raison d'une minoration de 588 millions € sur la dotation forfaitaire de la DGF pour les communes et de 252 millions € sur la dotation d'intercommunalité pour les EPCI répartis au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au 1^{er} janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles.

Aujourd'hui, la Ville de Guebwiller, comme beaucoup des collectivités locales, sera impactée par la diminution des dotations de l'Etat, s'inscrivant dans le plan de réduction des déficits publics. S'il est vrai que les déficits qui se sont accumulés depuis plus de trente ans, doivent progressivement être résorbés, l'effort demandé aux collectivités locales atteint aujourd'hui, de mon point de vue, un niveau maximum. Le dépasser, empêcherait ces collectivités de maintenir le niveau de l'investissement public à hauteur de 70 %, sachant que cet investissement soutient l'économie locale déjà, fortement touchée, par la crise. Pour exemple, le BTP est essentiellement financé par les collectivités locales.

Pour nous, cet effort d'investissement dans l'économie locale, ne peut s'envisager qu'à travers une gestion sérieuse et rigoureuse, qui permet, sans augmenter l'impôt depuis quatre ans maintenant, mais en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, de renforcer notre épargne de gestion, qui je vous le rappelle a augmenté de 48 % en 2013.

Cette gestion sérieuse et rigoureuse est en grande partie celle dont font preuve les services municipaux et en particulier le service des finances, qui avec l'ensemble des élus a été à même, tout en réduisant la voilure, de garder le cap et le niveau des services publics pour l'ensemble des Guebwillerois.

Le contexte budgétaire communal, vous avez vu les tableaux. On voit que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement constatée dans le compte administratif ne résulte que de la très bonne exécution budgétaire 2013 (ex. de 99% pour le chapitre 011). L'augmentation des crédits budgétaires de fonctionnement ayant en effet été limitée à 1% dans le BP 2013.

En ce qui concerne la masse salariale, la maîtrise se poursuit conformément à la stratégie décidée. Pour la 4^{ème} année consécutive en effet les charges de personnel plafonnent à 436/437 € par habitant.

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Guebwiller sont en 2012 inférieures d'1/3 à celles des villes comparables en France. A partir de 2013, des actions d'optimisation ont permis d'atteindre une progression de 6,27%.

Pour ce qui concerne la dette par habitant de la Ville de Guebwiller elle est inférieure de 50% à celle des villes françaises comparables (10 000 à 20 000 habitants) en 2012. C'est le résultat de la stratégie mise en œuvre depuis 2008 qui a consisté à adapter la dette de la ville à sa capacité de remboursement. La dette par habitant qui s'établit à 486 € en 2013 était encore de 735 € par habitant en 2007.

L'évolution de la dette communale, vous le voyez sur le tableau qui suit que je ne commenterai pas plus que ça.

L'encours de la dette par rapport à l'épargne brute. Ce ratio qui est un ratio qu'il faut manier avec prudence mais qui est un ratio quand même très important, appelé « capacité de désendettement » permet d'apprécier en nombre d'années, la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette. En 2007, la capacité de remboursement s'élevait à 8,03 années. Elle s'établit à 5,5 années en 2013.

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de même nature. C'est un ratio essentiel à suivre car son augmentation est le signe d'une amélioration de la gestion courante. Après avoir augmenté de 17% en 2012, l'épargne de gestion augmente de 48% en 2013.

Pour ce qui concerne l'investissement, vous voyez que pour l'année 2013, il est de 2.511.763 €. On voit très clairement sur la courbe une nette augmentation à la fois par rapport aux années précédentes mais surtout par rapport à 2012.

Les financements de ces investissements, si je fais une moyenne sur la période 2008/2012, elle s'établit à 1.780 K€, en très forte hausse par rapport, on l'avait déjà souligné, à la mandature précédente. En ce qui concerne son financement, il faut compter 25 % de subventions, les emprunts à hauteur de 18 % et les autres recettes à hauteur de 57 %.

Nous venons de voir les éléments du contexte financier général, qui montrent que ce dernier est préoccupant, mais là vous me direz que j'enfonce une porte ouverte. Nous avons ensuite examiné les prévisions pour les finances publiques, qui montrent que les marges de manœuvre, pour les collectivités locales, sont en baisse constante.

Au droit de ces éléments, nous avons le contexte budgétaire communal, qui montre et démontre que nous maîtrisons nos dépenses, tout en garantissant un service public de qualité, je le souligne, ce qui nous permet de dégager une épargne suffisante pour soutenir un haut niveau d'investissement. Ce niveau de service public passe bien sûr à travers un soutien d'un haut niveau de nos associations locales. Cette gestion, cette politique et ces actions ont un seul objectif : bâtir une ville toujours plus agréable et toujours plus solidaire. Ces objectifs se traduiront cette année 2014, dans le budget primitif.

Pour ce qui concerne le budget primitif 2014, l'année 2014 étant marquée par les élections municipales, le budget de fonctionnement ne contiendra aucune action nouvelle engageant la collectivité pour plusieurs années. Il correspondra en une simple reconduction des crédits 2013 adaptés aux contraintes nouvelles imposées par notre environnement.

Les recettes devraient connaître une augmentation se situant entre 1% et 1,5% et ce malgré la baisse de la DGF. Les dotations de péréquation devraient en effet s'inscrire à la hausse et les produits fiscaux augmenteront de 1% environ.

Aucune augmentation des taux de la fiscalité locale n'est envisagée en 2014 encore.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les contraintes imposées en 2014 sont nombreuses : augmentation de la TVA, augmentation du prix de l'énergie, hausse des cotisations retraite, augmentation des rémunérations pour les agents de catégorie C, embauche de 5 emplois jeunes...

Malgré ces contraintes, l'augmentation des dépenses de fonctionnement sera limitée à 1% -1,5% par rapport à celles du budget primitif 2013, évolution identique à celle des recettes.

Cela sera rendu possible grâce à la baisse des frais financiers mais surtout grâce aux efforts de modernisation et de rationalisation de leur gestion dont font preuve l'ensemble des services municipaux. Les frais financiers baisseront de 165 000 € en raison de l'arrivée à échéance de certains emprunts. Les intérêts pour l'emprunt toxique DEXIA sont prévus à hauteur de 414.000 € en légère baisse par rapport à 2013, où on était sur un montant de 440.000 €.

La section d'investissement comprendra principalement le financement des opérations déjà engagées. Je vous rappelle que concernant les vestiaires on avait, à chaque budget, provisionné pour l'année en cours, le remboursement du capital de la dette et les investissements courants pour le renouvellement du matériel et des installations.

Deux opérations nouvelles sont prévues, je parle bien d'enveloppes budgétaires, il faudra encore en discuter : la mise en enrobés d'une partie de la rue de la Fosse aux Loups, en partenariat avec la Ville de Soultz, (vous savez que la rue de la Fosse aux Loups est pour moitié sur Guebwiller et pour l'autre sur Soultz) et la 1^{ère} tranche d'un programme de vidéoprotection élaborée avec les services spécialisés de la Gendarmerie Nationale. Nous serons amenés à en discuter.

L'emprunt nécessaire au financement des investissements sera d'un montant au maximum identique à celui du capital remboursé en 2014 afin de stabiliser durablement l'encours de la dette en dessous de 500 € par habitant.

Je dirais que le budget 2014, s'inscrira dans les perspectives suivantes : préservation de l'épargne grâce à une action déterminée sur nos dépenses de fonctionnement, à travers la poursuite de la politique d'achat et d'optimisation de la gestion, maintien des subventions à l'ensemble des associations, maintien du haut niveau d'investissement, maintien du taux d'imposition. Nous continuerons nos efforts pour bâtir une ville toujours plus agréable et nous continuerons nos efforts pour aider nos concitoyens à chaque étape de la vie.

Nous continuerons également nos efforts pour plus de solidarité, plus de culture, plus de sport, donc pour favoriser le bien-être et le bien-vivre ensemble. Ceci est d'autant plus important qu'en cette période de grave crise nous devons nous rendre disponible pour être au plus près de ceux qui sont le plus isolés. Je m'étais engagé à rendre les finances de la ville en parfait état. J'avais eu un appui majeur, c'était le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2008. En conclusion je dirais que le DOB qui n'est pas encore le budget, définit quand même les grands axes de notre stratégie financière, décidée par la municipalité.

J'ai fait part des contraintes et cela fait bien sûr appel à une extrême vigilance. Je peux dire que le budget 2014 sera plus que jamais un budget responsable et raisonnable. Responsable parce que nous ne voulons pas inscrire plus de dépenses que nous ne sommes capables de payer et raisonnable car nous garderons le cap que je résumerai en trois formules : sérieux sur les dépenses, sérieux sur les recettes et stable sur les impôts. Je vous remercie.

Dès à présent le débat est ouvert.

*Après la présentation du rapport du débat d'orientation budgétaire, **M. le Maire**, passe la parole à **M. DOTTER** :*

- Une fois de plus, je suis particulièrement déçu, par l'absence de vision d'avenir, vous dites avoir un haut niveau d'investissement et qu'est-ce qu'on voit dans l'investissement, pas grand chose, pas d'ambition,

pas de courage, c'est ma vision des choses. Vous nous proposez un débat d'orientation budgétaire, qui n'en porte juste que le nom, alors pour un Maire qui va demander la confiance aux guebwillerois pour un nouveau mandat, je ne vois rien dans les investissements que vous nous proposez qui peut donner à notre ville une dynamique pour le futur, il est bien là le drame que nous vivons depuis six ans.

*A part un peu de macadam le long de la Lauch et de surcroît fort bien éclairé, au détriment de certaines rues fréquentées et plongées dans la pénombre, les guebwillerois auront vite fait le tour de votre mandat et de l'intérêt que vous leur avez porté. Ce n'est pas le montant de la dette qui est le plus important, **M. le Maire**, mais la capacité de rembourser celle-ci qui est primordiale, on l'a bien compris, mais vous nous parlez depuis des années de budget contraint qui ne nous permet pas de dégager de l'autofinancement, dans le but d'investir dans notre ville et de créer des richesses, de décider aussi par exemple sur l'avenir de nos écoles, c'est pourtant des initiatives dans ce domaine qui sont de votre ressort, que les guebwillerois attendaient.*

A ce sujet, à titre d'exemple, qu'en est-il de l'engagement écrit que vous aviez pris pour la négociation avec les services du département sur la prise en charge totale ou partielle des fluides aux Dominicains, on n'en a aucune nouvelle. Pour conclure, le budget de fonctionnement que vous allez nous présenter, c'est celui d'un nouveau Maire, qui aurait pu en faire autant, en prenant ses fonctions le soir du 31 mars prochain et qui ressemble dans sa réalisation à ce que nous avons fait en 2008. Ce nouveau Maire vous dit d'ores et déjà merci pour le temps qu'il va économiser, parce qu'il pourra s'attaquer de suite, sans délai, aux vraies questions que les guebwillerois se posent.

*- Je ne sais pas si vous avez tout compris. On parlait du budget 2014. (**M. le Maire**)*

M. DOTTER reprend :

- Certainement pas, je ne dois pas avoir tout compris.

*- Si vous avez compris, ça va. (**M. le Maire**)*

M. DOTTER reprend :

*- **M. le Maire**, pourriez-vous répondre à ma question concernant les fluides des Dominicains, c'est une question.*

*- Vous le verrez lors du prochain budget 2014, qui sera voté suite au débat d'orientation budgétaire. (**M. le Maire**)*

M. DOTTER reprend :

- Ça s'appelle botter en touche, pour moi.

*- Ça s'appelle comme vous voudrez, mais c'est comme ça. (**M. le Maire**)*

Intervention de **Mme DEHESTRU** :

- Comme chaque année, ce sont des orientations, elles sont toujours aussi floues donc notre discours va être le même que les années précédentes, nous attendons le budget, pour voir ce qu'il y a dedans car là franchement c'est encore plus pauvre que les années précédentes. Je voudrais toutefois revenir sur quelques petits points, un peu techniques. Sur les dépenses de fonctionnement et plus précisément les frais financiers, je vous dirai que c'est une lapalissade de dire que l'arrivée à l'échéance de certains emprunts est de nature à diminuer les frais financiers, tout bon père de famille, qui gère son budget le sait, c'est une baisse mécanique.

En revanche, je voudrais revenir sur les intérêts de l'emprunt toxique DEXIA. Je ne sais pas si vous disposez d'une boule de cristal mais je ne sais pas comment vous pouvez prévoir le montant des intérêts DEXIA 2014, dans la mesure où le contrat que vous avez signé en 2012, sur lequel on reviendra tout à l'heure, précise que les intérêts sont post-fixés et calculés à échéance du terme. Il est important aussi, pour la bonne information de tous et notamment du public, qui n'a pas les mêmes informations que les élus, de rappeler que ce prêt souscrit en 2012, qui est un nouveau prêt toxique est clairement identifié comme étant

hors cadre dans la classification Gissler, c'est-à-dire, cette catégorie qui recense les emprunts les plus risqués, une catégorie qui correspond aux produits qui ne sont plus commercialisables aujourd'hui par les établissements de crédit, qui sont signataires de cette charte. Donc risque maximum qui a été pris, cette fois en connaissance de cause et qu'il ne faut pas espérer contester ou obtenir gain de cause devant les tribunaux. Ce contrat qui, à nos yeux, ne devait absolument pas être signé, a permis, il est vrai, de geler l'échéance des intérêts de 2012 au taux de 6,50 au lieu des 16,34 qui étaient prévus par le contrat. Concrètement les intérêts payés en 2012 s'élèvent effectivement à 192 kF au lieu des 606 kF qui étaient prévus par le contrat. La différence, soit 414 k€ n'a bien entendu pas été offerte par DEXIA, mais financée à l'aide d'un emprunt complémentaire qui lui était au taux fixe de 5,50, nous l'avions soulevé, alors qu'à la même période on pouvait trouver des taux bien moins élevés sur le marché financier.

Autrement dit, il est important de savoir que Guebwiller, a emprunté 414 k€ à 15 ans, au taux fixe de 5,50 pour payer la majorité des intérêts 2012, c'est ce qu'on appelle couramment mettre la poussière sous le tapis. Ce prêt n'est pas sans conséquence, puisqu'il porte intérêts et qu'il renchérit le coût de la dette, au final ces 414 k€ étalés dans le temps auront coûté 620 k€, soit un surcoût de 206 k€. Tout ceci pour vous permettre bien sûr de vous prévaloir d'une augmentation de la capacité de l'investissement, c'est cher payé et surtout c'est un boulet pour l'avenir. Je voudrais terminer par une question qui est dans les esprits de tous, nous voudrions savoir, qui a géré les finances depuis 2008, dans cette commune, est-ce que c'est vous, est-ce que ce sont les services, est-ce que c'est l'adjoint et qui les gèrent aujourd'hui ? Je pense que nous avons tous droit à cette information.

- Concernant DEXIA il y a trois recours qui sont enclenchés. Contrairement à ce que vous avez dit lors d'une autre séance, pour tous les emprunts DEXIA en France, les collectivités qui sont sorties de ces emprunts dits « toxiques », ont payé le ticket de sortie. Nous en avons déjà discuté ici. Le ticket de sortie pour la ville de Guebwiller est de 4.200.000 €. Je vous rappelle encore par rapport à cet emprunt DEXIA que vous étiez conseillère municipale en 2003 et en 2005, je ne l'étais pas conseiller municipal, moi. Pour ce qui concerne les finances j'ai toujours géré les finances de la ville, avec les services et comme on dit souvent : le Maire décide avec la municipalité et l'adjoint exécute. J'ai répondu à votre question. (**M. le Maire**)

Mme DEHESTRU reprend :

- Donc les adjoints sont des exécutants, si j'ai bien compris. Je voudrais revenir sur « et nous étions conseillers municipaux », effectivement, quand le premier emprunt toxique a été conclu, **M. BANNWARTH** était conseiller comme nous et comme nous il n'a pas été informé de la signature de ce contrat, vous le savez cela.

- Je le sais oui. (**M. le Maire**)

Intervention de **M. ROST** :

- Ce soir je suis gêné et surtout déçu. En effet, actuellement je vis ma troisième fin de mandature, et c'est la première fois que je participe à un débat d'orientation budgétaire qui sera suivi d'ici quinze jours par le vote du budget primitif et ceci à moins de 50 jours des élections municipales. Par deux fois, ni Charles HABY, ni Daniel WEBER ne se sont permis de programmer un débat d'orientation budgétaire et le vote du budget en fin de mandature malgré que la réglementation le leur permettait.

Eux, **M. le Maire**, contrairement à vous, avaient l'élégance politique d'éviter de vouloir tirer profit à moins de deux mois de l'échéance municipale pour faire un quelconque bilan de leur action municipale. Conscient que faire un débat d'orientation budgétaire et faire voter un budget primitif dans la foulée des élections municipales n'est pas une mince affaire, je tiens quand même à vous rappeler que je n'ai ni dénigré votre DOB et que nous avons, Huguette MALO et moi-même voté votre Budget primitif 2008 en reconnaissant la difficulté de l'exercice.

Je pense que vous pouviez préparer aussi bien le débat d'orientation budgétaire que le budget primitif et le garder sous le coude au cas où vous seriez reconduit par les guebwillerois dans vos fonctions. Mais non, vous préférez profiter par deux fois de la tribune politique du Conseil Municipal. Je le regrette et à mes yeux c'est vraiment affligeant.

Concernant le débat d'orientation budgétaire proprement dit je trouve qu'il manque singulièrement de sel et de piment pour avoir une quelconque saveur. En effet vous faites l'apologie du désendettement de la ville pendant votre mandature et ceci je le considère comme de la propagande électorale.

Concernant le désendettement on se rend compte que de 2003 à 2007 soit sous l'ancienne mandature que vous dénigrez, la dette a baissé de 2.387.000 € en 5 ans alors que de 2008 à 2013 soit sur 6 ans elle a baissé de 3 020 000 €. Votre moyenne de désendettement pendant ces 6 ans est donc de 503.333 € par an contre 477.400 € par an les années précédentes. En fin de compte vous n'avez amélioré la moyenne annuelle de désendettement que de 5%. Il n'y a pas de quoi fanfaronner car on savait d'avance qu'en 2010 le gros des emprunts arrivait à échéance.

D'autre part, je veux quand même vous rappeler, comme l'a fait **Mme DEHESTRU** le nouvel emprunt toxique que vous avez signé en toute connaissance de cause en 2012. Je pense qu'il faut aussi se remémorer les changements importants auxquels la précédente mandature a dû faire face, à savoir l'application des fameuses 35 heures de **Mme AUBRY** et la mise en place du régime indemnitaire qui étaient loin d'être indolore d'un point de vue financier.

Concernant 2014 je crois rêver ! Seulement deux opérations nouvelles prévues : la mise en enrobé de seulement une partie de la Rue de la Fosse aux Loups et la première tranche d'un programme de vidéo protection. Concernant cette opération d'un programme de vidéo protection je suis vraiment perplexe pour ne pas dire que je tombe des nues. Lors du Conseil Municipal du 24 Février 2010, soit il y a exactement 4 ans, et j'ai le procès verbal avec moi j'abordais sous le point divers le problème de la sécurité des biens et des personnes. Je vais juste vous lire ce que j'ai dit et les réponses que vous m'aviez données **M. le Maire** :

« Intervention de **M. ROST** :

- Je lis régulièrement la presse locale et j'ai relevé en l'espace d'un mois les faits suivants : une commerçante se fait cambrioler son appartement situé au-dessus de son commerce alors qu'elle se trouve dans son établissement, un commerçant de la rue de la République se fait braquer avec une arme à feu mais arrive à faire fuir son agresseur, un représentant qui sort d'un commerce se fait attaquer au " taser " place de l'Hôtel de Ville et on lui vole sa valise avec l'ensemble de sa collection, un autre commerçant de la rue de la République est menacé et on lui promet d'incendier son établissement tout cela en l'espace d'un mois. Tous ces actes se traduisent par un sentiment d'insécurité grandissant.

- Avant de vous répondre **M. ROST**, vous avez peut-être des propositions à nous faire ? (**M. le Maire**).

- Je sais qu'à Cernay et à Soultz, ils ont mis de la vidéosurveillance en place, je sais que cela ne fait que déplacer le problème, mais il faut voir, se renseigner. (**M. ROST**)

- Nous avons tout de même la chance d'avoir un commissariat, une police nationale qui a quand même une capacité à réagir vite, tous les jours j'ai un rapport détaillé de la police, c'est vrai qu'il y a des faits, mais si vous prenez les statistiques, vous êtes tout de même loin de certaines villes qui ont malheureusement plus de délinquance, c'est un souci qui nous importe mais je ne sais pas si la vidéosurveillance dans une ville comme Guebwiller peut être la solution. (**M. le Maire**)

- Il faudrait peut-être prendre l'attache des communes qui ont mis ce système en place. (**M. ROST**)

- Qui mieux que la police de façon républicaine en France, peut faire cela. (**M. le Maire**)

- Vous êtes un vice-président de la Communauté de Communes, demandez au vice-président **BIRGAENTZLE** ce qu'il en pense, il l'a mis en place à SOULTZ, est-ce bénéfique ou pas, je n'en sais rien, vous aurez au moins une réponse. (**M. ROST**) ».

- **M. ROST**, on est dans un débat d'orientation budgétaire. (**M. le Maire**)

M. ROST reprend :

- Oui, mais je termine la lecture : «Et si elle est négative on fera quoi ? (**M. le Maire**)», depuis je n'ai aucune réponse, **M. le Maire**.

Je ne parle pas des remarques des Adjoints **Mme HUGUENOT** et **M. BANNWARTH** ni de mes collègues **Maurice FACCHIN** et **Philippe AULLEN** qui lui en aparté m'a traité de SARKO-FACHO. Vous voyez à quel point on en était.

Il est quand-même paradoxal, n'est-ce pas **M. le 1er Adjoint**, que l'homme du passé, le passéiste comme vous me traitez régulièrement, avait 4 longueurs d'avance sur la Municipalité actuelle et que j'étais loin d'être à la remorque, d'avoir un train de retard ou de le prendre en marche comme cela figurait hier sur le blog du Parti Socialiste de GUEBWILLER.

Vous l'aurez compris **M. le Maire** dans quinze jours je ne voterai pas votre budget pour une question d'éthique. Honnêtement cette mandature me laisse sur ma faim et cette fin de mandature me désole, me déçoit, m'attriste car j'attendais plus de fair-play et d'élégance politique de votre part.

- C'est vrai que par rapport à votre proposition de budget, je vais y réfléchir. Par contre, ça c'est un peu plus humoristique : mettre du sel et du piment dans un DOB, ça fait quand même beaucoup de choses. Pour ce qui concerne l'insécurité, je n'ai pas changé d'avis. Pour l'instant on inscrit une enveloppe budgétaire, il s'agira de réfléchir et de voir ce qu'il est possible de faire. Je suis allé voir d'autres communes comme vous l'avez dit et j'ai entendu la gendarmerie, récemment qui a fait une très belle étude. Tout cela sera, le cas échéant, proposé au Conseil Municipal. (**M. le Maire**)

Intervention de **M. AULLEN** :

- Merci **M. ROST** pour ces gentils mots. Vu les prochaines échéances, pas de surprise, on peut saluer, le maintien du taux de fiscalité local. En investissement, je m'interroge sur la brusque nécessité, de la vidéoprotection, y a-t-il tellement d'insécurité dans notre cité, pour qu'on soit obligé de passer à la vidéoprotection ? Vous savez bien que si vous mettez des caméras à un endroit, les personnes et les troupes se déplacent. C'est un point sensible et je souhaite qu'avant la mise en place, ce point soit largement débattu au sein du Conseil Municipal et non pas comme au mois de décembre, où nous avons dû apprendre par la presse la mise en place de caméra place de l'Hôtel de Ville, alors que quelques jours avant, je vous ai donné la possibilité de vous en expliquer quand j'ai abordé la pose de caméras au Leclerc Drive.

- Juste une question de langage, on ne parle plus de vidéoprotection, mais de vidéosurveillance. Je crois que tout le monde s'est exprimé. Encore juste deux minutes ou deux mots **M. BINGERT**. (**M. le Maire**)

Intervention de **M. BINGERT** :

- Ni deux minutes, ni deux mots, mais juste une remarque factuelle, **M. le Maire**, en vous remerciant de me donner néanmoins la parole, vous disiez et je vous rejoins tout à fait là-dessus. Un des soldes qui était important, c'était l'épargne de gestion, mais je voudrais dire ici, à ce stade que cette présentation du débat d'orientation budgétaire manque totalement de transparence et pour l'instant c'était un dialogue et des interventions gentils, hormis l'intervention musclée de mon collègue.

Mais il faut quand même relever d'abord que l'épargne de gestion en 2013 est inférieure à ce qu'elle était en 2008, 1.580.000 € contre 1.800.000 €, mais surtout que ce niveau d'épargne de gestion 1.580.000 € est dû pour partie et pour beaucoup à des éléments exceptionnels qui sont d'une part le versement au compte administratif, que nous n'avons encore d'ailleurs pas voté, de l'excédent du budget Filanova, 500.000 € quand même et d'autre part, on a touché en 2013, alors que c'est la première fois que cela se produisait, une dotation de péréquation de 258.000 €, ça fait 750.000 €, la dotation de solidarité urbaine budgétée à 338.000 € était de 439.000 €, donc encore un élément exceptionnel de 100.000 €. Donc si on retranche tous ces éléments exceptionnels, je trouve que votre présentation aurait dû le mentionner, je suis bien d'accord qu'on le retrouvera dans le budget, enfin si déjà on fait un débat d'orientation budgétaire, autant être transparent et dire les choses telles qu'elles sont. L'excédent de fonctionnement, l'épargne de gestion tombe à moins d'un million d'euros, entre 700.000 € et 800.000 €, il fallait quand même le souligner, élément exceptionnel.

N° 2 - 02/2014

DIVERS

Auparavant, **M. le Maire** fait la déclaration suivante :

- Mes chers collègues, l'échéance électorale se rapproche et se précise. Je sens ici et là une certaine impatience et une certaine forme de fébrilité. Je comprends bien que ceux qui briguent un mandat, soient à la recherche de tribunes, leur permettant de tenir des discours d'opposition un peu plus généraux. Mais la démocratie pour qu'elle fonctionne correctement, doit s'inscrire dans des règles, que chacun doit respecter, en particulier les élus qui doivent être exemplaires à cet égard.

Je vous ai demandé et rappelé pendant 5 ans, de respecter les délais, cela n'a pas été fait pour certains. Qu'il fallait poser des «questions» et que les questions orales que nous avons l'habitude de traiter en fin de séance, ne doivent être en vertu des règles en la matière, que de véritables demandes d'explications, sur certains points de l'administration de la collectivité par l'exécutif. Elles ne doivent pas être un discours ou une prise de position à l'attention de l'assemblée ou de l'opinion publique, par celui qui les pose, il y a d'autres moments et d'autres moyens pour cela. Quand je lis en guise de «questions», les expressions suivantes : «Expression des représentants du peuple, choix des supports et résonances dans l'opinion», je ne comprends absolument rien. «L'information des citoyens» : est-ce une question ? «Ligne éditoriale du blog du Parti Socialiste» : je ne vois pas du tout ce que cela vient faire dans un débat au Conseil Municipal.

Je suis donc très dubitatif sur les réelles intentions de celui ou de celle qui exprime ce genre de choses. Je vais appliquer ce soir ce que j'ai dit et rappelé inlassablement pendant 5 ans à savoir que les expressions soient de vraies questions en relation avec l'administration de notre ville, qu'elles me soient transmises selon notre règlement, maintes fois rappelé et j'y répondrai.

Le point divers n'est ni le moment, ni le lieu d'une tribune pour les municipales. Vous êtes totalement hors sujet et c'est pourquoi ce soir, je ne répondrai pas à vos «questions» au point divers.

Intervention de **M. BINGERT** :

- Alors ça c'est champion, bravo.

- Je vous l'ai dit et répété pendant 5 ans à toutes et à tous, posez des vraies questions. J'applique ce soir et pour une fois strictement le règlement. (M. le Maire)

M. le Maire lève la séance, il est 20 h 15.